



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

## Communiqué de Presse

Paris, le 29 juillet 2020

### **GESTION DE CRISE : DEUX POIDS, DEUX MESURES ?**

La crise sanitaire que nous vivons et ses différents impacts dans nos vies rappellent à quel point la solidarité, l'entraide, l'intérêt général sont des valeurs primordiales dans nos sociétés. Ces valeurs, les 340 000 associations culturelles continuent de les porter et de les diffuser, faisant fi des difficultés, avec opiniâtreté, force et engagement et ce, malgré les lourdes conséquences que la crise entraîne sur leurs activités et sur celles de leurs partenaires économiques et artistiques. Le nécessaire encadrement de leurs activités par des textes législatifs, les oblige à sans cesse à se renouveler pour adapter l'offre culturelle et festive afin de respecter les règles sanitaires pour protéger les publics, leurs 163 000 salariés, leurs 16 millions de bénévoles, les prestataires et les artistes. Cette tâche, ô combien difficile pour les équipes dirigeantes bénévoles permet de sauvegarder un minimum d'activité économique pour celles et ceux qui les accompagnent et qui en vivent mais aussi pour continuer à faire vivre la Culture et créer ce commun qui constitue une communauté humaine.

Alors que dire des libertés que certains, en Vendée, s'octroient sous couvert d'activité associative en méprisant l'interdiction des rassemblements de plus de 5000 personnes ? Les associations culturelles et festives, qui assument au quotidien depuis le début de cette crise leur pleine responsabilité de protection dans toutes leurs activités, ayant vu annulés cours, festivals, représentations et fêtes partout sur le territoire, adaptent les mises en scènes et comptabilisent ensemble artistes, techniciens et spectateurs, soutiennent les artistes du mieux qu'elles le peuvent. Alors même que leurs représentants appellent chacun à la rigueur dans l'observance des mesures sanitaires, les associations ne peuvent accepter ce « deux poids, deux mesures ».

Ceci s'ajoute au fait que, l'interprétation des textes par les Préfectures crée également des inégalités entre les acteurs culturels associatifs, autorisant ou interdisant les rassemblements dans des conditions variables. C'est ainsi le cas en Dordogne, par exemple, où toutes les manifestations culturelles ou festives sur la voie publique sont interdites jusqu'à nouvel ordre, se retranchant derrière un arrêté qui a été depuis de nombreuses fois modifié...

De plus, le manque flagrant de concertation récurrent avec ces citoyens et citoyennes engagés et leurs représentants qui valorisent et font vivre la culture dans toute sa diversité, y compris la culture populaire non lucrative, sur l'ensemble de nos territoires, pèse lourdement sur la pérennité de ces structures. Les règles sanitaires sont les mêmes que les activités soient lucratives ou non ou que les pratiques soient amateurs ou professionnelles. Le manque de soutien et d'accompagnement au motif de n'appartenir ni au secteur public ni à celui des industries culturelles n'en entrainera pas moins des mises en liquidations ou des mises au chômage. Le manque de visibilité qui en découle est peu propice ni à la sérénité ni à sécuriser ces millions de citoyens bénévoles qui donnent ce que chacun d'entre nous a de plus précieux : leur temps. Cela n'apaisera pas non plus une colère qui s'amplifie chaque jour.

#### **La COFAC et ses membres s'insurgent contre de tels constats !**

L'État de droit dans lequel nous vivons doit nous imposer à tous le respect des règles, de la même manière et dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire. L'Égalité est l'un des fondements de notre République : primordiale pour vivre ensemble, elle l'est aussi pour affronter au mieux la crise que nous traversons. Nous en appelons donc au civisme de tous, au respect des textes sur l'ensemble de nos territoires, à leur application équitable et à réinstaurer d'urgence un dialogue avec nos représentants, gage d'un travail collectif et constructif au service de l'intérêt général.

La COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) est une coordination qui rassemble 24 fédérations, confédérations et unions nationales culturelles œuvrant dans les différents champs de la culture tels que : le Patrimoine, le Théâtre, les Musées, la Musique (chorales, traditionnelle, batteries et fanfares), le Cinéma, les Ecoles de Cirque, les Foyers Ruraux, et les MJC. La COFAC est aussi un lien entre Culture et Education ou Culture et engagement. Elle inscrit ses actions dans une optique de recherche de l'intérêt général, d'effectivité des droits culturels et est signataire de la Charte des Engagements réciproques avec le Ministère de la Culture.

La COFAC est le « pôle culture » du Mouvement Associatif français et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques culturelles.

Contacts :

Marie-Claire MARTEL, présidente [marieclaire.martel@gmail.com](mailto:marieclaire.martel@gmail.com)

Eva CAMPS, coordinatrice nationale [eva.camps@cofac.asso.fr](mailto:eva.camps@cofac.asso.fr)